

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°32-2018-010

PRÉFET DU GERS

PUBLIÉ LE 16 JANVIER 2018

# Sommaire

### **PREF-DSRHM**

32-2018-01-12-002 - Arrêté portant subdélégation de signature du directeur	
interdépartemental des routes Centre-Ouest (4 pages)	Page 3
32-2018-01-04-002 - Décision n° 4/2018 du directeur interrégional des services	
pénitentiaires de Toulouse portant délégation de compétence d'affectation des condamnés	
(1 page)	Page 8
32-2018-01-11-004 - Décision n°1/2018 portant délégation de signature à la direction	
interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse (8 pages)	Page 10
32-2018-01-15-005 - Décision n°2/2018 du directeur interrégional des services	
pénitentiaires de Toulouse portant délégation de signature (2 pages)	Page 19
32-2018-01-04-001 - Décision n°3/2018 du directeur interrégional des services	
pénitentiaires de Toulouse portant délégation de compétence d'affectation des condamnés	
(1 page)	Page 22

32-2018-01-12-002

Arrêté portant subdélégation de signature du directeur interdépartemental des routes Centre-Ouest



### MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

Direction interdépartementale des Routes Centre-Ouest

direction

Décision n° 2018 - 1 - 32

En date du 1 2 JAN 2018

donnant délégation de signature

Le directeur interdépartemental

des Routes Centre-Ouest

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code du domaine de l'État ;

VU le code de la route;

VU le code de la voirie routière ;

VU le code de l'environnement ;

VU la loi n°82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n°83.8 du 7 janvier 1983, modifiée et complétée par la loi n°83.663 du 22 juillet 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n°2006-304 du 16 mars 2006 portant création des directions interdépartementales des routes ;



www.developpement-durable\_gouv\_fr

DIR-Centre-Quest@developpement-durable.gouv.fr 22, rue des pénitents blancs, 87032 Limoges Cedex - Tél : 33 (0) 5 87 50 6000 - Fax : 33 (0) 5 87 50 6049 VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

VU l'arrêté interministériel en date du 26 mai 2006 portant constitution des directions interdépartementales des routes, et notamment son article 3 fixant le ressort territorial et le siège de la direction interdépartementale des routes Centre -Ouest ;

VU l'arrêté inter-préfectoral du 3 novembre 2006 confiant la responsabilité de certaines sections du réseau routier national structurant du département du Gers à la direction interdépartementale des routes Centre-Ouest;

VU l'arrêté du 26 mai 2015 de la Ministre de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, nommant M. Denis BORDE, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, en qualité de Directeur Interdépartemental des Routes Centre-Ouest à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015;

VU l'arrêté n°32-2018-01-02-022 de la Préfète du Gers en date du 2 janvier 2018 portant délégation de signature à M. Denis BORDE,

### **DÉCIDE**

ARTICLE 1er. Délégation de signature est donnée à M. Hervé MAYET et M. Grégoire GEAI, adjoints au Directeur Interdépartemental des Routes Centre Ouest, à effet de signer au nom de la Préfète du Gers tous actes, arrêtés et décisions dans la limite de ses attributions dans les domaines suivants concernant le réseau routier national du ressort de la Direction Interdépartementale des Routes Centre Ouest dans le Département du Gers :

A - GESTION ET CONSERVATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER NATIONAL			
	Routière		
2 - Occupation temporaire du domaine public routier et ses dépendances (permission en cas d'emprise, permis de stationnement dans les autres cas), actes d'administration des dépendances du domaine public routier	routière et R53 du Code du		
3 - Délivrance des accords de voirie pour :	L. 113.3 du Code de la Voirie Routière		
4 - Délivrance d'autorisation de voirie sur RN concernant : 4.1 la pose de canalisations d'eau, d'assainissement, d'hydrocarbures 4.2 l'implantation de distributeurs de carburants a)sur le domaine public (hors agglomération) b)sur le terrain privé (hors agglomération) c)en agglomération (domaine public et terrain privé	Circulaire n° 69-113 du 6 novembre 1969		
<ul> <li>5 - Autorisation de création de voies accédant au réseau routier national</li> </ul>	Routière		
6 - Autorisation de remise à l'administration des domaines des terrains devenus inutiles au service des routes nationales			
7 - Approbation d'opérations domaniales	Arrêté du 23 décembre 1970		
8 - Mise en demeure de supprimer des panneaux de publicité en infraction avec le Code de l'environnement, à l'exception des panneaux installés par les collectivités locales	Code de l'Environnement		
9 - Délivrance, renouvellement, retrait des autorisations d'emprunt ou de traversée à niveau des routes nationales par des voies ferrées industrielles.			



www.developpement-durable.gouv.fr

### B - EXPLOITATION DES ROUTES NATIONALES 1 - Réglementation de la circulation sur les ponts des routes Code de la route Art. R.422-4 nationales et autoroutes non concédées 2 - Réglementation de police sur routes nationales et autoroutes non Code de la route Art R 411-3 à concédées stationnement limitation de vitesse intersection de route - priorité de passage - stop implantation de feux tricolores mises en service limites d'agglomérations : avis a posteriori autres dispositifs

R411-8, R 413-1 à R413-10, R 415-8 Circulaire du 5 mai 1994

- 3 Décisions de restrictions temporaires de circulation nécessitées Code de la route Article R411-8 et pour tous les travaux sur les routes nationales, les voies express, les article R411-18 autoroutes non concédées y compris pour les travaux entraînant une coupure de la route avec déviation de la circulation.
- 4 Décisions d'interruption et de déviation temporaire de circulation Code de la route Art R 411-21-1 motivée par des circonstances exceptionnelles appelant des mesures immédiates et urgentes pour la sécurité publique ainsi que les décisions de remise en circulation
- 5 Avis du Préfet : Code de la route Art R 411-8 5. 1 sur arrêtés temporaires de circulation sur les RN en agglomération

5.2 sur arrêtés permanents de circulation ainsi que sur tout projet envisagé par les maires, sur les RN en agglomération

5.3 sur arrêtés réglementant la circulation sur une voie d'une collectivité ayant une incidence sur la circulation du réseau national

6 -Établissement des barrières de dégel sur routes nationales et Code de la route Art R 411-20 réglementation de la circulation pendant la fermeture Circulaire 703 du 14 janvier 1970

7 - Autorisation de dérogation d'utilisation des pneus à crampons sur routes nationales

- 8 Autorisations en application des articles R421-2, R 432-7, R 433-4Code de la route Art R 421-2. du Code de la Route (circulation à pied et présence de véhicules sur R432-7, R 433-4 réseau autoroutier et routes express).
- 9 Avis du gestionnaire lorsque la délivrance d'un permis de construire aurait pour effet la création ou la modification d'un accès sur une route nationale (art R. 421.15 du code de l'urbanisme).
- 10 Convention d'entretien et d'exploitation entre l'État et les collectivités locales pour les aménagements réalisés sur plusieurs domaines publics concernant notamment :
  - la signalisation
  - l'entretien des espaces verts
  - l'éclairage
  - l'entretien de la route
- 11 Approbation des dossiers relatifs à la signalisation de direction Circulaire 91-1706 du 20 juin 1991 sur le réseau national et dans les villes classées Pôles Verts.

#### C) AFFAIRES GENERALES

- 1 Notifications individuelles de maintien dans l'emploi adressées aux fonctionnaires et agents chargés de l'exploitation et de l'entretien des routes et ouvrages, inscrits sur la liste des personnels susceptibles de devoir assurer un service continu en cas de grève.
- 2 Représentation de l'État aux audiences du tribunal administratifCode de justice administrative Art pour les affaires relevant du domaine de compétence de la DIRCO R 431-10

ARTICLE 2. Délégation de signature est donnée aux agents de la DIRCO dont les noms suivent et pour les domaines précisés à effet de signer au nom de la Préfète du Gers tous actes, arrêtés et décisions dans la limite de leurs attributions.



www.developpement-durable.gouv.fr

2.1 les chefs de service et leurs adjoints :

- Mme Laurence CHAPELAIN, Secrétaire générale, pour les décisions des domaines B et C.2;
- M. Clément BOURCART, Secrétaire Générale adjoint, pour les décisions du domaine C.2;
- Mme Muriel PASSOUNAUD-LOPES, chef du service SQRU, pour les décisions du domaine B;
- M. Dominique BIROT, chef du SIR, pour les décisions du domaine B;
- M. Jean-Christophe RELIER, Chef du SPT, pour les décisions des domaines A et B;
- M. Cyril LAUQUIN, adjoint au chef du SPT, pour les décisions des domaines A et B en l'absence du chef du SPT;

2.2 dans le cadre de leurs compétences territoriales , pour les décisions des domaines A.1, A.2, A.3, A.4, A.8, B.4, B.5-1, B.5-3, B.7, B.8, et B.9 :

- M. Anthony MATYNIA, Chef du district de Périgueux ;
- Mme Valérie LEBLANC-COUDOIN, Responsable du pôle administratif du district de Périgueux;
- M. Franck MATELAT, Responsable du pôle exploitation du district de Périgueux.
- 2.3 dans le cadre de ses compétences territoriales, pour les décisions du domaine B8 :
- M. Bruno BONNET, chef du CEI d'Agen.
- 2.4 dans le cadre de leurs compétences, les chefs de bureaux fonctionnels :
- M. Eddie JACQUET, Chef du bureau de l'ingénierie, de l'exploitation et de la sécurité, du SPT, pour les décisions des domaines B.3, B.4, B.6 et B.7;
- M. Gilles PASCAUD, Adjoint au chef du bureau de l'ingénierie, de l'exploitation et de la sécurité, du SPT, pour les décisions des domaines B.3, B.4, B.6 et B.7;
- Mme Élisabeth BONNET, Responsable du Pôle Commande publique Affaires juridiques par intérim pour les décisions du domaine C.2.

ARTICLE 3. Les dispositions de la décision n° 2017-1-32 du 6 janvier 2017 sont abrogées.

<u>ARTICLE 4</u> La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Gers.

Fait à Limoges, le 1 2 JAN. 2018

Le Directeur Interdépartemental des Routes du Centre-Ouest,

Denis BORDE

www.developpement-durable gouv fr

32-2018-01-04-002

Décision n° 4/2018 du directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse portant délégation de compétence d'affectation des condamnés



DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE
DIRECTION INTERRÉGIONALE DE TOULOUSE

# Décision n°4/2018 du Directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse portant délégation de compétence d'affectation des condamnés

Le Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Toulouse,

Vu l'article 717 alinéa 1 du code de procédure pénale,

Vu l'article D. 80 alinéa 2 du code de procédure pénale,

Vu la circulaire NOR JUSE 0340044C du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice en date du 18 avril 2003,

Décide:

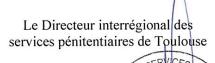
#### Article 1:

Délégation pour une durée d'un an, à compter de la date de la signature de la présente décision, est donnée à Monsieur Jean-Yves GOIFFON, Directeur du centre pénitentiaire de Perpignan, pour affecter les condamnés à une peine inférieure à deux ans ou ayant un reliquat de peine inférieur à deux ans du quartier maison d'arrêt au quartier centre de détention, à la hauteur maximale de 67 places. Sont exclus de la délégation les détenus placés ou ayant été placés au quartier d'isolement de l'établissement.

#### Article 2:

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du département de la Haute Garonne et au recueil des actes administratifs du département des Pyrénées-Orientales.

Fait à Toulouse, le 4 Janvier 2018





D.I.S.P TOULOUSE

Cité Administrative - Bât G

32-2018-01-11-004

Décision n°1/2018 portant délégation de signature à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse



DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

DIRECTION INTERRÉGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES DE TOULOUSE

BUREAU DES AFFAIRES GENERALES

#### Décision n°1/2018 portant délégation de signature à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse

Le directeur interrégional,

 $\mathbf{Vu}$  la loi organique n° 2001-692 du 1 $^{\mathrm{er}}$  août 2001 relative aux lois de finances,

Vu le décret n° 65-73 du 27 janvier 1965 modifiant les circonscriptions des directions régionales des services pénitentiaires en métropole,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux en date du 30 décembre 2005 portant règlement de comptabilité du ministère de la Justice pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués,

Vu l'arrêté du 7 avril 2009 portant implantation d'unités opérationnelles auprès des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire pour le compte de commerce « Cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire »,

**Vu** l'arrêté du 7 avril 2009 portant implantation d'unités opérationnelles auprès des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire pour le budget général,

Vu l'arrêté du 29 juin 2009 portant règlement de comptabilité au ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'état pour la désignation d'ordonnateurs secondaires et leurs délégués relevant du ministère de la justice et des libertés sur le programme n°309 « entretien des bâtiments de l'Etat »

Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> juin 2010 portant règlement de comptabilité du ministère de la justice et des libertés pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués,

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux en date du 4 août 2016 portant nomination de Monsieur Stéphane SCOTTO ; Directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse,

#### Décide:

#### Délégation d'engagement et de mandatement des recettes et dépenses

Article 1 : En mon absence, délégation est donnée à Monsieur Louis PERREAU, directeur adjoint au directeur interrégional à la direction interrégionale des services pénitentiaires, à Madame Isabelle GOMEZ, Secrétaire générale de la direction interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse, de signer, en mon nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral suscité, l'ensemble des actes relatifs au pilotage du budget opérationnel de programme de la direction interrégionale de Toulouse ainsi que les actes relatifs à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur le compte de commerce 912 « cantine des détenus au travail dans le cadre pénitentiaire ».

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Louis PERREAU et de Madame Isabelle GOMEZ, délégation est donnée à **Madame Elodie SOUDES**, attachée principale d'administration du ministère de la Justice, chef du département budget et finances, et à **Monsieur Patrick DENIAUD**, attaché d'administration du Ministère de la Justice, adjoint à la chef du département budget et finances, de signer, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral suscité, l'ensemble des actes relatifs au pilotage du budget opérationnel de programme de la direction interrégionale de Toulouse ainsi que les actes relatifs à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur le compte de commerce 912 « cantine des détenus au travail dans le cadre pénitentiaire ».

DISP TOULOUSE Cité Administrative - Bât G 1



Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Louis PERREAU et de Madame Isabelle GOMEZ, délégation est donnée à Madame Chrystelle LANDRI, attachée principale d'administration du ministère de la Justice, chef du département des ressources humaines et des relations sociales, de signer, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral suscité, l'ensemble des actes relatifs au pilotage du budget opérationnel de programme de la direction interrégionale de Toulouse ainsi que les actes relatifs à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat – Titre II.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Louis PERREAU et de Madame Isabelle GOMEZ, délégation est donnée à Monsieur Joseph GOMEZ, directeur des services pénitentiaires, chef du département des affaires immobilières par intérim, de signer, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral suscité, l'ensemble des actes relatifs au pilotage du budget opérationnel de programme de la direction interrégionale de Toulouse les actes relatifs au code UO 0107-F1753175 ; ainsi que les actes relatifs à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat – Titre V.

Article 5 : délégation est donnée pour signer les actes d'engagement, des recettes et des dépenses budgétaires des centres de coût suivants, ainsi que du compte de commerce 912 afférent dans la limite de 5 000 € par acte, à :

	D/1/	D/1/	D/1/
	Délégation donnée au chef	Délégation donnée à	Délégation donnée en l'absence
CENTRES DE	d'établissement	l'adjoint(e) en l'absence	du chef
COUT		du chef d'établissement	d'établissement et de
			son adjoint
Centre pénitentiaire de	Monsieur Jean-Jacques Pairraud,	Madame Patricia Chauvire,	Madame Bernadette Morel,
Béziers	Directeur fonctionnel des	Directrice des services	Attachée d'administration du
	services	pénitentiaires	Ministère de la Justice
	pénitentiaires		
Centre de détention de	Monsieur Jean-Luc Ruffenach,	Monsieur Didier Hoareau,	Monsieur Philippe
Muret	Directeur hors classe des services	Directeur	Blomme, Attaché
	pénitentiaires	des services	d'administration du
		pénitentiaires	Ministère de la Justice
Centre pénitentiaire de	Monsieur Patrice Katz Directeur	Madame Nathalie Breque,	Monsieur Jean-Marc Babou,
Lannemezan	fonctionnel des	Directrice des services	Attaché d'administration du
	Services pénitentiaires	pénitentiaires	Ministère de la Justice
Centre pénitentiaire de	Monsieur Jean-Yves Goiffon	Madame Evelyne Lecloirec,	Monsieur Raymond Jaubert, Attaché
Perpignan	Directeur fonctionnel des	Directrice des services	d'administration du Ministère de la
	services pénitentiaires	pénitentiaires	Justice
Maison d'arrêt de	Monsieur Daniel Klecha,	Madame Maud Deslandes	Madame Sandrine Nicolas,
Nîmes	Directeur hors classe des services	Directrice des services	Attachée d'administration du
	pénitentiaires	pénitentiaires	Ministère de la Justice
Centre pénitentiaire de	Monsieur Jacques Paris,	Mme Emmanuelle Anido-	Monsieur Fabrice
Villeneuve-lès-	Directeur des services	Fabas, Directrice des	Kozloff, Attaché
Maguelone	pénitentiaires	services pénitentiaires	d'administration du
			Ministère de la Justice
Centre pénitentiaire de	Monsieur Arnaud Moumaneix,	Madame Isabelle Gerbier,	Madame Brigitte Bautista, Attachée
Toulouse-Seysses	Directeur hors classe des services	Directrice	d'administration du Ministère de la
	pénitentiaires	des services	Justice
		pénitentiaires	



Article 6: délégation est donnée pour signer les actes d'engagement des recettes et des dépenses budgétaires ainsi que du compte de commerce 912 afférent des centres de coût suivants et dans la limite de 4 000  $\epsilon$  par acte:

CENTRES DE COUT	Délégation donnée au chef d'établissement	Délégation donnée à l'adjoint en l'absence du chef d'établissement	Délégation donnée en l'absence du Chef d'établissement et de son adjoint
Maison d'arrêt d'Albi	Madame Arielle Duconseille, Commandant pénitentiaire	Monsieur Patrice Potin capitaine pénitentiaire	Madame Chrystelle Brun, secrétaire administrative
Maison d'arrêt de Carcassonne	Monsieur Olivier Vilmart, Commandant pénitentiaire	Monsieur Nicolas Amouroux, Capitaine pénitentiaire	Madame Isabelle Journet, Adjointe administrative
Maison d'arrêt de Foix	Monsieur Thierry Deliessche, Capitaine pénitentiaire	Monsieur Luc Trebuchon, Commandant Pénitentiaire	Madame Madeline Courjeau, Adjointe administrative
Maison d'arrêt de Mende	Monsieur Ab D'Zaher Benlefki Commandant pénitentiaire	Monsieur David Bonnenfant, Capitaine pénitentiaire	Monsieur Jean-Luc Chaptal, surveillant pénitentiaire
Maison d'arrêt de Montauban	Monsieur Stéphane Miret, Commandant pénitentiaire	Madame Monia Ben - Mustapha Capitaine pénitentiaire	Monsieur Laurent Liegeois, Secrétaire administratif
Maison d'arrêt de Rodez	Monsieur Jean-Marie Soria-Lundberg, Commandant pénitentiaire	Monsieur Christophe Breucq, Commandant Pénitentiaire	Madame Brigitte Cussac, Adjointe administrative
Centre de détention de Saint-Sulpice	Monsieur Philippe Haby, Commandant pénitentiaire	Monsieur Eric Marko Capitaine pénitentiaire	Madame Catherine Enjalran secrétaire administrative
Maison d'arrêt de Tarbes	Monsieur Olivier Henaff, Commandant pénitentiaire	Monsieur Stéphane Lebecque, Capitaine pénitentiaire	Madame Véronique Dufour, Adjointe administrative
Etablissement pénitentiaire pour mineurs de Lavaur	Madame Vanessa Prempain, Directrice des services pénitentiaires	Monsieur Joël Delancelle, Directeur des services pénitentiaires	Madame Carole Padie, Secrétaire administrative



Article 7 : délégation est donnée pour signer les actes d'engagement, des recettes et des dépenses budgétaires des centres de coût suivants dans la limite de  $2\,000\,\mathrm{C}$  par acte :

CENTRES DE COUT	Délégation donnée au chef d'établissement	Délégation donnée à l'adjoint en l'absence du chef d'établissement	Délégation donnée en l'absence du chef d'établissement et de son adjoint
Service pénitentiaire d'insertion et de probation de l'Aveyron et du Lot	Madame Véronique Meunier, Directrice des services pénitentiaires d'insertion et de probation	Mlle Camille Roth, Directice pénitentiaire d'insertion et de probation de classe normale	Monsieur Christian Junot, Secrétaire administratif de classe supérieure
Service pénitentiaire d'insertion et de probation du Tarn et Garonne et du Gers	Monsieur Jean-Michel Artigue, Directeur des Services pénitentiaires d'insertion et de probation	Madame Stéphanie Lienard, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation	Monsieur Flavien Carrié, Secrétaire administratif de classe normale
Service pénitentiaire d'insertion et de probation de l'Hérault	Monsieur Christophe Cressot, Directeur du Service pénitentiaire d'insertion et de probation	Madame Ilhem Grairia, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation	Madame Sylviane Serpinet, Attachée d'administration du Ministère de la justice
Service pénitentiaire d'insertion et de probation des Hautes-Pyrénées	Madame Stéphanie Varinard Directrice du service pénitentiaire d'insertion et de probation	Madame Laëtitia Dorier, Directrice pénitentiaire d'insertion et de probation	Madame Muriel Laporte secrétaire administrative
Service pénitentiaire d'insertion et de probation du Gard et de la Lozère	Monsieur Gilles Brossard, Directeur du Service pénitentiaire d'insertion et de probation	Monsieur Eric Lamboley Directeur pénitentiaire d'insertion et de probation	Madame Natacha Ouwanssi Secrétaire administratif de classe normale
Service pénitentiaire d'insertion et de probation de la Haute-Garonne et de l'Ariège	Madame Guylaine Hervy- Perreau, Directrice des services pénitentiaires	Monsieur Rodolphe Mangel, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation	Madame Isabelle Rigaill, Attachée d'administration du Ministère de la justice
Service pénitentiaire d'insertion et de probation de l'Aude	Monsieur Philippe Juillan Directeur du Service pénitentiaire d'insertion et de probation	Madame Sophie Morillon, Directrice Pénitentiaires d'insertion et de probation au Service pénitentiaire d'insertion et de probation de Carcasonne	Monsieur Fadel Megghabar, Adjoint administratif
		Monsieur Cédric Biancheri, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation au Service pénitentiaire d'insertion et de probation de Narbonne	

DISP TOULOUSE Cité Administrative - Bât G 2 Bld Armand Duportal - CS 81501



Service		Madame Stéphanie	Madame Béatrice
pénitentiaire d'insertion et de probation des	Madame Andéole Dewatre, directrice fonctionnelle du service pénitentiaire des	Jastrzebski, directrice d'insertion et de probation	Perron, Adjointe administrative
Pyrénées- Orientales	Pyrénées-Orientales		
Service pénitentiaire d'insertion et de probation du Tarn	Madame Nathalie Rambert, Directrice du Service pénitentiaire d'insertion et de probation	Madame Marie-Claude Vanson, directrice d'insertion et de probation	Monsieur Jean-Michel Hurtrel, Secrétaire administratif

Article 8 : Dans le cadre du fonctionnement de l'UO Immobilier sous CHORUS, délégation est donnée, pour valider dans l'applicatif « Chorus Cœur», et « Chorus formulaires » les demandes d'achat et la saisie de la constatation du service fait liées au fonctionnement du BOP de la direction interrégionale, à :

Nom	Prénom	Lieu d'affectation
GOMEZ	Joseph	DISP TOULOUSE
MARCOS	Esther	DISP TOULOUSE
VARSI	Alma	DISP TOULOUSE
COMBES	Sandra	DISP TOULOUSE

Article 9 : Dans le cadre du fonctionnement du BOP Fonctionnement sous CHORUS, délégation est donnée, pour valider dans l'applicatif « Chorus formulaires » les demandes d'achat et la saisie de la constatation du service fait ( titre de perception, validation de services, ... ), à :

Nom	Prénom	Lieu d'affectation
LANIS	José	DISP TOULOUSE
LOVIOT	Marie-Anne	DISP TOULOUSE
MOSTEFAOUI	Zaia	DISP TOULOUSE

15



Article 10 : Dans le cadre du fonctionnement du BOP Fonctionnement sous CHORUS, délégation est donnée, pour valider dans l'applicatif « Chorus formulaires » les demandes d'achat et la saisie de la constatation du service fait liées au fonctionnement du BOP de la direction interrégionale et du compte de commerce 912, à

Nom	Prénom	Lieu d'affectation
MEGHABBAR	Fadel	SPIP 11
JUNOT	Christian	SPIP 12 - 46
DIACONO	MARYLINE	SPIP 30
OUWANSSI	Natacha	SPIP 30
DE-FIGUEIREDO	Patricia	SPIP 31
GUIRAUD	Marie-José	SPIP 34
NALILACARIN	Sandy	SPIP 46
HOAREAU	Chantal	SPIP 65
LAPORTE	Muriel	SPIP 65
PERRON	Béatrice	SPIP 66
HURTREL	Jean-Michel	SPIP 81
SOLER	Frederic	SPIP 81
CARRIE	Flavien	SPIP 82
AUBRY	Brigitte	CD MURET
BRUNO-SALEL	Christine	CD MURET
DELSART	Véronique	CD MURET
FRANK	Marie-Pierre	CD MURET
BONHOMME	Florence	CD ST SULPICE LA POINTE
ENJALRAN	Catherine	CD ST SULPICE LA POINTE
RAMBERT	Camille	CD ST SULPICE LA POINTE
DULHOSTE	Jerome	CP BEZIERS
GOGENDEAU	Noelle	CP BEZIERS
HELALI	Farida	CP BEZIERS
HIVET	Gisele	CP SEYSSES
LAVAUD	Marie	CP SEYSSES
ABOUTBOUR	Laurent	CP LANNEMEZAN
Pene-Maupas	Chrystelle	CP LANNEMEZAN
URSULET	Catherine	CP LANNEMEZAN
ARRIGHI	Gilbert	CP PERPIGNAN
СНАММА	Andre	CP PERPIGNAN
MORENO	CLAUDE	CP PERPIGNAN
NOLBERT	Béatrice	CP PERPIGNAN

DISP TOULOUSE Cité Administrative - Bât G 2. Bld Armand Duportal - CS 81501



PIANETTI	Dominique	CP PERPIGNAN
PRUVOST	Nathalie	CP PERPIGNAN
REGNIER-DEBELUT	Helene	CP PERPIGNAN
VENANCIE	Véronique	CP PERPIGNAN
AHAMADA	Nassurdine	DISP DE TOULOUSE
BOURGEOIS	Aude	DISP DE TOULOUSE
DENIAUD	Patrick	DISP DE TOULOUSE
FRANC	Réjane	DISP DE TOULOUSE
LACONDE	Hélène	DISP DE TOULOUSE
LOPEZ	Laury	DISP DE TOULOUSE
MARSAULT	Stephanie	DISP DE TOULOUSE
MUKESHIMANA	Scholastica	DISP DE TOULOUSE
SANCHEZ	Anne-Rose	DISP DE TOULOUSE
SANCHEZ	Nicole-Germaine	DISP DE TOULOUSE
SOUDES	Elodie	DISP DE TOULOUSE
SZOPA	Andre	DISP DE TOULOUSE
TISSINIER	Sandrine	DISP DE TOULOUSE
VIDALENC	Samantha	DISP DE TOULOUSE
PADIE	Carole	EPM LAVAUR
BRUN	Christelle	MA ALBI
MOULIS	Jérôme	MA ALBI
CALS	Aude	MA CARCASSONNE
JOURNET	Isabelle	MA CARCASSONNE
COURJEAU	Madeline	MA FOIX
FRAIDERIK	Lesly	MA FOIX
CHAPTAL	Jean-Luc	MA MENDE
GASTAUD	Flavien	MA MENDE
LIEGEOIS	Laurent	MA MONTAUBAN
MERIC	Olivier	MA MONTAUBAN
DESMAZES	Isabelle	MA NIMES
MEBARKI	Arielle	MA NIMES
NICOLAS	Sandrine	MA NIMES
NINFORT	Laetitia	MA NIMES
CUSSAC	Brigitte	MA RODEZ
VACAVANT	Xaviera	MA RODEZ
DUFOUR	Veronique	MA TARBES
MANSE	Maryse	MA TARBES
ARNOLD	Christian	MA VILLENEUVE LES MAGUELONE
MARTY	Elian	MA VILLENEUVE LES MAGUELONE



Article 11 : La décision n°5/2017 du 18 août 2017 portant délégation de signature du directeur interrégional des services pénitentiaires est abrogée.

Article 12 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de chaque préfecture de département située dans la région Occitanie.

Fait à Toulouse, le 11 janvier 2018

Signé: Stéphane SCOTTO

32-2018-01-15-005

Décision n°2/2018 du directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse portant délégation de signature



DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE
DIRECTION INTERRÉGIONALE
DES SERVICES PENITENTIAIRES DE TOULOUSE

DES AFFAIRES GENERALES

# Décision n°2/2018 du Directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse portant délégation de signature

Le Directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse,

**Vu** le décret N°97-3 du 7 janvier 1997 portant déconcentration de la gestion de certains personnels relevant du Ministère de la Justice ;

Vu l'arrêté du 12 mars 2009 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels relevant des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire,

Vu l'arrête du garde des Sceaux, ministre de la Justice en date du 4 août 2016 portant nomination de Monsieur Stéphane SCOTTO, directeur hors classe des services pénitentiaires, en qualité de directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse,

#### Décide

**Article 1 :** Délégation est donnée à Monsieur Louis PERREAU, adjoint au directeur interrégional à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse, à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse, et dans la limite de ses attributions tous les actes, arrêtés et décisions relevant notamment des dispositions de l'arrêté du 12 mars 2009 susvisé.

Article 2 : Délégation est donnée à Madame Isabelle GOMEZ, Directrice des services pénitentiaires, secrétaire générale à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse, à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse, et dans la limite de ses attributions tous les actes, arrêtés et décisions relevant notamment des dispositions de l'arrêté du 12 mars 2009 susvisé.

Article 3 : Délégation est donnée à Madame Chrystelle LANDRI, Attachée d'administration, chef du département des Ressources Humaines à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse, à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse, et dans la limite de ses attributions tous les actes, arrêtés et décisions relevant notamment des dispositions de l'arrêté du 12 mars 2009 susvisé.

DISP TOULOUSE Cité Administrative - Bât G 2. Bld Armand Duportal - CS 81501



**Article 4**: Délégation est donnée à Madame Annick LANCELLE, Attachée d'administration, adjointe à la chef du département des Ressources Humaines à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse, à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse, et dans la limite de ses attributions tous les actes, arrêtés et décisions relevant notamment des dispositions de l'arrêté du 12 mars 2009 susvisé.

**Article 5**: Les dispositions contenues à la décision N°4/2016 du directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse portant délégation de signature du 1<sup>er</sup> septembre 2016 sont abrogées ;

Article 6 : Décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de chaque préfecture de département située dans les régions administratives de Midi-Pyrénées et de Languedoc Roussillon ;

Article 7: Le directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Toulouse, le 15 janvier 2018

Signé: Stéphane SC

32-2018-01-04-001

Décision n°3/2018 du directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse portant délégation de compétence d'affectation des condamnés



DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

DIRECTION INTERÉGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES DE TOULOUSE

# Décision n° 3/2018 du Directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse portant délégation de compétence d'affectation des condamnés

Le Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Toulouse,

Vu l'article 717 alinéa 1 du code de procédure pénale,

Vu l'article D. 80 alinéa 2 et 5 du code de procédure pénale,

Vu la circulaire NOR JUSK 1240006C du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice en date du 21 février 2012,

Décide:

#### Article 1:

Délégation pour une durée d'un an, à compter de la date de la signature de la présente décision, est donnée à Monsieur Jean-Jacques PAIRRAUD, Directeur du centre pénitentiaire de Béziers, pour affecter les condamnés à une peine inférieure à deux ans ou ayant un reliquat de peine inférieur à deux ans du quartier maison d'arrêt au quartier centre de détention, à la hauteur maximale de 80 places. Sont exclus de la délégation les détenus placés ou ayant été placés au quartier d'isolement de l'établissement.

#### Article 2:

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du département de la Haute Garonne et au recueil des actes administratifs du département de l'Hérault.

Fait à Toulouse, le 4 janvier 2018

Le Directeur interrégional des services pénitentiaires de Foulouse

Stéphane SCOTTC

D.I.S.P TOULOUSE

Cité Administrative - Rât G